

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE LA COTE-D'OR

Référence : HS - 2023  
Tel : 6429

VU le Code monétaire et financier,

VU le Code de la commande publique,

VU le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat,

VU la délibération du Conseil Général de la Côte-d'Or du 24 juin 2011 relative au déploiement du dispositif carte d'achat et actualisant le règlement interne d'utilisation de la carte d'achat,

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021 désignant Mme Marjorie BOUDARD en qualité de titulaire d'une carte d'achat,

SUR proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or,

ARRETE

**Article 1er** : Mme Marjorie BOUDARD, Responsable de la Cellule RH et Moyens de fonctionnement au sein du Pôle Solidarités, est désignée en qualité de titulaire d'une carte d'achat, conformément au règlement interne d'utilisation de la carte d'achat susvisé.

**Article 2** : Délégation du droit de commande est donnée à Mme Marjorie BOUDARD, y compris pour les budgets annexes, en sa qualité de titulaire d'une carte d'achat, dans les limites fixées par le responsable du programme carte d'achat du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

**Article 3** : L'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021 susvisé est abrogé.

**Article 4** : M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 20 juillet 2023

Le Président

François SAUVADET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture  
021-222100018-20230720-CA 2023-0730-13  
Date de réception préfecture : 20/07/2023